

## Comment procéder à son inscription à Télérecours ?

	Vous êtes un avocat, un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. <b>Vous vous inscrivez en tant que personne physique.</b>
	En application du décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, l'utilisation de Télérecours est rendue obligatoire.
<b>Prérequis</b>	Un courrier postal provenant de la juridiction administrative vous permet de procéder à votre inscription à Télérecours. Il comporte des codes d'inscription provisoires valables 60 jours.

1

Vous êtes en possession du courrier de la juridiction avec des codes provisoires et l'URL Télérecours :

- Saisir l'URL sur votre navigateur internet → [www.telerecours.juradm.fr](http://www.telerecours.juradm.fr)
- Cliquer sur « Obtenir des codes d'accès »

### Instruction des affaires et dépôts de recours devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

**Le site est exclusivement réservé à ces usages devant les juridictions administratives concernées.**

Pour les affaires devant le Conseil d'État, merci de vous rendre sur [www.telerecours.formation.conseil-etat.fr](http://www.telerecours.formation.conseil-etat.fr).

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires...), nous vous invitons à consulter le portail d'information de Télérecours : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les dossiers d'affaires contentieuses sont conservés 5 ans à compter de la date de lecture de la décision dans l'application Télérecours. A expiration de ce délai les dossiers seront effacés de la base de données et ne seront donc plus accessibles dans Télérecours. Les dossiers présentant un intérêt jurisprudentiel, historique, médiatique ou sociologique font l'objet d'un archivage définitif aux Archives nationales .

Nouveau n° de téléphone de l'assistance Télérecours : **0 806 000 360** (prix d'un appel local non surtaxé).

### Se connecter

Identifiant Télérecours

Mot de passe

[Identifiant et/ou mot de passe oublié ?](#)

ou

Se connecter avec  Identités et Délégués

(réservé aux avocats)

Pas encore de compte ?

Cliquez sur le lien  
[Obtenir des codes d'accès](#)

2

### Saisir son code d'inscription et son mot de passe provisoire.

→ Ils figurent sur le courrier.

#### INVITATION A S'INSCRIRE A TELERECOURS

.....  
.....

Pour accéder aux services offerts par Télérecours, rendez vous sur [www.telerecours.juradm.fr](http://www.telerecours.juradm.fr), cliquez sur le lien " Obtenir des codes d'accès " puis saisissez :

- votre code d'inscription : **T38-bvn2sa**
- votre mot de passe : **omdwa0**



**Télérecours**

CONSEIL D'ÉTAT

### Inscription aux Téléprocédures

Télérecours vous permet de gérer la communication dématérialisée des juridictions administratives (Conseil d'Etat, cours administratives des grandes parties (administration de l'Etat, personne morale de droit public) par voie électronique.

Pour vous y inscrire, saisissez votre identifiant et votre mot de passe d'inscription après :

Votre code d'inscription:

Votre mot de passe:

Valider

Valider

En savoir plus

3

### Renseigner le formulaire d'inscription :

- Le formulaire d'inscription est pré-rempli avec les coordonnées figurant dans l'annuaire Skipper de la juridiction
- Il est nécessaire de vérifier ces informations et de les mettre à jour si besoin.
- Les champs suivis d'un astérisque (\*) sont obligatoires.

## Télérecours - Inscription aux Téléprocédures



Ce formulaire vous permet de renseigner vos coordonnées et toutes les données de l'annuaire Télérecours de la juridiction administrative.

Identité et coordonnées pré-remplis à compléter  
Les champs avec les astérisques sont obligatoires

### Votre activité

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation\*  
 Oui  
 Non

### Votre identité et vos coordonnées

Type de personne\*  
 Personne morale  
 Personne physique

Civilité\*  
Maître

Nom\*  
ALLEAUME

Prénom\*  
AGNÈS

Siren

NIC

Courriel Principal\*

Confirmation\*

Barreau\*  
Choisir un barreau...

Adresse\*  
BP 57142

Code postal\*  
31671

Ville\*  
LABEGE CEDEX

Pays

Téléphone  
05.75.75.75.75

Télécopie  
05.61.75.25.25

Si vous êtes une personne physique et souhaitez pouvoir basculer vers un accès RPVA, il est nécessaire de renseigner le SIREN et le NIC

### Juridictions administratives de votre ressort

En sélectionnant les juridictions de votre ressort, vous leur permettez d'être informées par courriel de votre inscription à Télérecours.

Sélectionnez une juridiction administrative pour l'ajouter à la liste des juridictions de votre ressort :

Niveau  
 Cour Administrative d'Appel  
 Conseil d'Etat  
 Tribunal Administratif

Juridictions Administratives

Aucune juridiction

Supprimer

Ne pas oublier de sélectionner les juridictions qui doivent être alertées de votre inscription



Saisir le Captcha

Code de vérification\*

En cliquant sur Accord pour l'emploi des Téléprocédures, vous acceptez nos conditions et reconnaissez avoir lu et compris notre politique d'utilisation des données.

Vous êtes invité à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation en cliquant sur ce lien : [Conditions Générales d'Utilisation](#). Les Conditions Générales d'Utilisation vous seront à nouveau présentées lors de la mise à jour ultérieure.

Accord pour l'emploi des Téléprocédures

Cocher la case « Accord pour l'emploi des téléprocédures ».

Valider Annuler

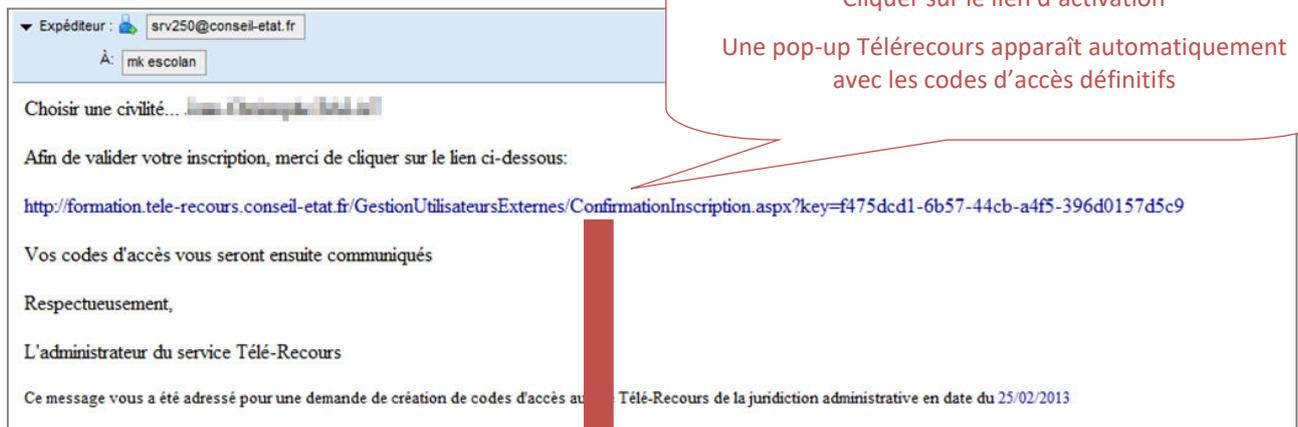
Valider

4

Un courriel de confirmation d'inscription est adressé automatiquement à l'adresse courriel renseignée lors de l'inscription.

Il contient un lien d'activation.

En cliquant sur ce lien, vous obtenez vos codes d'accès définitifs. L'application vous demandera cependant de changer votre mot de passe.



Cliquer sur le lien d'activation

Une pop-up Télérecours apparaît automatiquement avec les codes d'accès définitifs

## Télérecours



### + Inscription aux Téléprocédures

Votre code d'accès et votre mot de passe sont affichés ci-dessous. Vous devez noter et mémoriser ces codes d'accès. Leur utilisation est sous votre entière responsabilité. Veillez à en respecter les majuscules et minuscules au moment de vous identifier sur la page d'accueil du site Télérecours.

A la première utilisation de votre code d'accès et votre mot de passe, vous serez invité à modifier le mot de passe.

En cas d'oubli ou de perte de ces informations, vous pourrez en obtenir un rappel depuis la page de connexion (choix Code d'accès oublié ? Mot de passe perdu ?). Vous serez invité à renseigner l'adresse de messagerie utilisée au moment de votre inscription ou, le cas échéant, la nouvelle adresse de messagerie que vous aurez renseigné ultérieurement dans l'application (choix Vos préférences).

Votre code d'accès : mek7122

Votre mot de passe : rNY4nU

Accéder à Télérecours

Cliquer sur « Accéder à Télérecours »

Penser à faire un copier-coller sur un document Word ou une copie d'écran de votre code d'accès et mot de passe !

5

**Saisir vos codes définitifs.** Vous pouvez effectuer un copier-coller de votre identifiant puis de votre mot de passe ou recopier vos codes.

## Instruction des affaires et dépôts de recours devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Ce site est exclusivement réservé à ces usages devant les juridictions administratives concernées.

Pour les affaires devant le Conseil d'État, merci de vous rendre sur [www.telerecours.formation.conseil-etat.fr](http://www.telerecours.formation.conseil-etat.fr).

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires...), nous vous invitons à consulter le portail d'information de Télérecours : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les dossiers d'affaires contentieuses sont conservés 5 ans à compter de la date de lecture de la décision dans l'application Télérecours. A expiration de ce délai les dossiers seront effacés de la base de données et ne seront donc plus accessibles dans Télérecours. Les dossiers présentant un intérêt jurisprudentiel, historique, médiatique ou sociologique font l'objet d'un archivage définitif aux Archives nationales.

Nouveau n° de téléphone de l'assistance Télérecours : **0 806 000 360** (prix d'un appel local non surtaxé).



Renseigner les codes transmis

### Se connecter

Identifiant Télérecours  
mek7122

Mot de passe  
.....

Se connecter

Identifiant et/ou mot de passe oublié ?

ou

Se connecter avec e-dentitas  
(membres et collaborateurs)  
(réservé aux avocats)

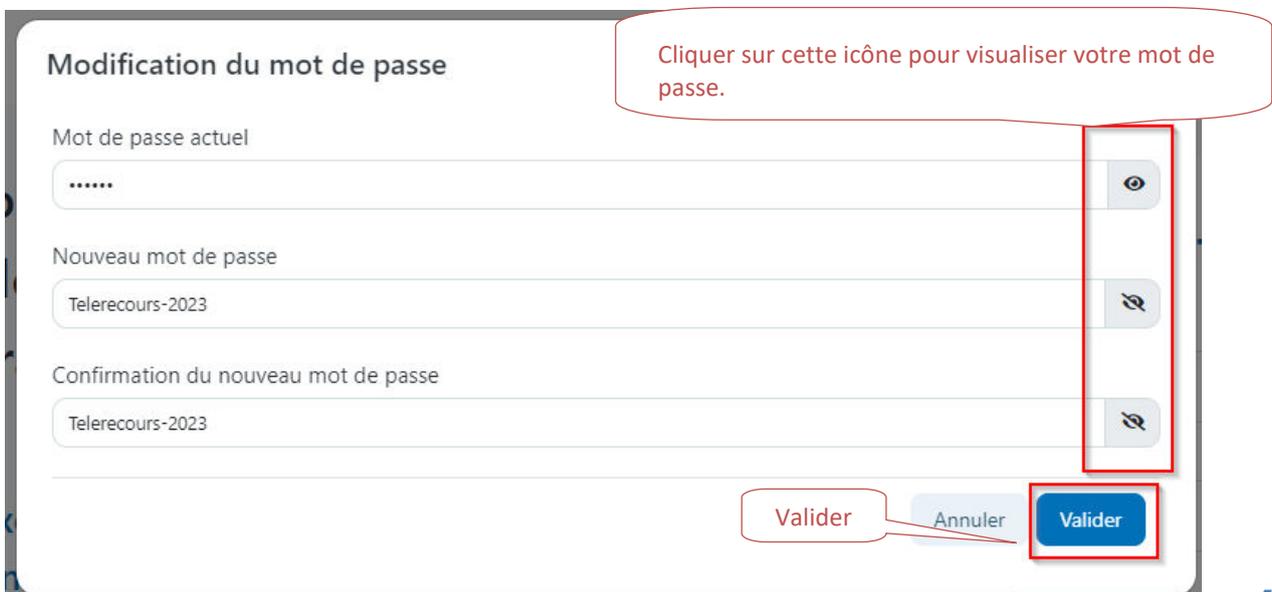
Pas encore inscrit ?

Obtenir des codes d'accès

Se connecter -> l'application vous demande de modifier votre mot de passe

6

**Modifier votre mot de passe** -> Saisir votre mot de passe initial puis votre nouveau mot de passe qu'il faut confirmer. Mdp de 12 caractères : caractères autorisés de A à Z en minuscule ou majuscule + chiffres de 0 à 9 + caractères spéciaux ( ) - \_ è à \* { } [ ] ç



### Modification du mot de passe

Mot de passe actuel  
.....

Nouveau mot de passe  
Telerecours-2023

Confirmation du nouveau mot de passe  
Telerecours-2023

Valider Annuler Valider

Cliquer sur cette icône pour visualiser votre mot de passe.

7

**Ressaisir votre identifiant et votre mot de passe puis cliquer sur se connecter**

**Attention deux URL distincts pour déposer vos recours soit devant le Conseil d'Etat, soit devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel**

### Instruction des affaires et dépôts de recours devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel

Ce site est exclusivement réservé à ces usages devant les juridictions administratives concernées.

Pour les affaires devant le Conseil d'État, merci de vous rendre sur [www.telerecours.formation.conseil-etat.fr](http://www.telerecours.formation.conseil-etat.fr).

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires...), nous vous invitons à consulter le portail d'information de Télérecours : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Les dossiers d'affaires contentieuses sont conservés 5 ans à compter de la date de lecture de la décision dans l'application Télérecours. A expiration de ce délai les dossiers seront effacés de la base de données et ne seront donc plus accessibles dans Télérecours. Les dossiers présentant un intérêt jurisprudentiel, historique, médiatique ou sociologique font l'objet d'un archivage définitif aux Archives nationales.

Nouveau n° de téléphone de l'assistance Télérecours : **0 806 000 360** (prix d'un appel local non surtaxé).

### Se connecter

Identifiant Télérecours

mek7122

Mot de passe

.....

Se connecter

[Identifiant et/ou mot de passe oublié ?](#)

ou

Se connecter avec **e-dentitas**  
Membres et Collaborateurs

(réservé aux avocats)

Pas encore de compte ?

[Obtenir des codes d'accès](#)

8

### Choisir votre juridiction

#### Choix de la juridiction

MEKCHICHE - N°TR 7266



 Vérifier mes messages non lus

#### Tribunaux administratifs

TA de Paris   
TA Grenoble   
TA Limoges 

#### Cours administratives d'appel

CAA de Paris   
CAA de Douai 